



## Proposition de départ négocié

Par **budoc**, le **03/06/2013** à **10:20**

Bonjour,

Actuellement salarié dans une société de service, je suis actuellement en arrêt de travail, je souhaiterais obtenir quelques informations:

-j'ai reçu un mail de proposition de rupture de contrat conventionné durant la période, est-ce légal?

-cela fait plus d'un an que je suis dans l'entreprise, je n'ai jamais passé de visite médicale,

-Lors de ma dernière mission, j'ai été avisé le 15 mars part mail de la fin de celle-ci le 15 mars pour une fin le 30.

Dans l'attente de vos réponses,

Cordialement.

Par **P.M.**, le **03/06/2013** à **23:53**

Bonjour,

Il s'agit vraisemblablement d'une proposition de [rupture conventionnelle](#)...

C'est à vous de savoir si vous voulez l'accepter mais sa conclusion implique normalement qu'aucun litige ne subsiste avec l'employeur...